

Voici un résumé structuré en français du guide CAPA sur l'éthique.

Objet et public visé du guide

Le document est un guide pratique de CAPA pour aider les **PAO organismes professionnels comptables** à développer et renforcer leurs dispositifs d'éthique, en s'appuyant sur le « Maturity Model » de CAPA et les exigences d'IFAC (SMO 4) et du Code de l'IESBA.

Il s'adresse surtout aux PAO de juridictions émergentes ou en développement, mais propose aussi des pistes avancées pour les organisations déjà matures.

Le modèle de maturité et la place de l'éthique

Le Maturity Model de CAPA comporte 16 domaines clés (Key Success Areas) répartis en quatre catégories : durabilité, pertinence, professionnalisme et valeur pour les membres.

L'éthique est l'un des KSA du pilier « professionnalisme » et chaque KSA est accompagné d'un tableau d'attributs décrivant cinq niveaux de maturité, de pratiques ad hoc à meilleures pratiques.

Pourquoi l'éthique est centrale pour les PAO

Le guide insiste sur quatre raisons majeures de l'engagement éthique des PAO.

- L'éthique est au cœur de la mission d'intérêt public de la profession, qui doit faire prévaloir l'intérêt général sur les intérêts particuliers des clients ou employeurs.
- Elle contribue à restaurer et maintenir la confiance du public dans les entreprises et les gouvernements, dans un contexte de défiance documenté notamment par l'Edelman Trust Barometer.
- Elle offre un soutien pratique aux professionnels confrontés à des pressions et dilemmes complexes.

- Elle positionne les PAO comme leaders d'opinion et interlocuteurs de référence des régulateurs, gouvernements et autres parties prenantes.

Le guide rappelle aussi les « critères de Lord Benson » qui définissent les responsabilités d'intérêt public d'une profession (gouvernance, formation, règles éthiques plus exigeantes que la loi, discipline, concurrence loyale, indépendance, etc.).

Le contenu du Code de l'IESBA et les exigences IFAC

Le guide rappelle les cinq principes fondamentaux du Code de l'IESBA : intégrité, objectivité, compétence et diligence, confidentialité, comportement professionnel, ainsi que le cadre conceptuel de gestion des menaces.

Il décrit la structure du Code (parties 1 à 5, normes d'indépendance et IESSA pour l'assurance de durabilité) et insiste sur l'obligation de jugement professionnel et d'esprit d'examen critique.

IFAC impose via le SMO 4 l'adoption et la mise en œuvre d'exigences au moins aussi strictes que le Code de l'IESBA, en distinguant trois situations pour les PAO : responsabilité directe, responsabilité partagée ou absence de responsabilité directe, avec obligation d'« best endeavours » dans ce dernier cas.

Les PAO doivent élaborer et actualiser des plans d'action SMO, évalués selon un cycle Planifier–Faire–Agir–Revoir, avec un stade cible de « sustain » (pérennisation).

Adoption, NOCLAR, durabilité et contexte local

Le guide détaille comment les PAO peuvent adopter le Code : reproduction intégrale, convergence avec adaptations plus strictes, ou compléments locaux, en veillant à la compatibilité avec les lois nationales.

Il traite de la norme NOCLAR (Non-compliance with Laws and Regulations) introduisant un cadre de réponse aux violations de lois (fraude, corruption, blanchiment, fiscalité, environnement, santé publique, etc.) et les tensions possibles avec le droit local.

Un volet spécifique présente l'International Ethics Standards for Sustainability Assurance (IESSA), qui établit un socle éthique et d'indépendance pour tous les prestataires d'assurance sur l'information de durabilité, dans un contexte multi-disciplinaire.

Le guide souligne la nécessité pour les PAO de soutenir l'alignement éthique de l'information de durabilité, y compris dans l'usage de la technologie et des experts externes.

Langage, traduction et communication

Le texte met en avant la difficulté mais aussi la nécessité de traduire le Code et les ressources éthiques dans les langues locales, surtout lorsque l'anglais n'est pas la langue de travail dominante.

Il recommande des protocoles rigoureux de traduction, des collaborations (autres PAO, régulateurs, grandes firmes), et le respect de la politique de traduction d'IFAC.

Le guide alerte sur les risques du jargon technique qui éloigne les non-initiés et complique les traductions, et encourage l'utilisation d'un langage clair pour les membres, employeurs, clients et le grand public.

Il propose que les PAO développent des fiches pratiques, FAQ, études de cas et supports pédagogiques accessibles.

Gouvernance, comités d'éthique et « tone at the top »

Le document relie fortement éthique et bonne gouvernance interne des PAO, en rappelant les travaux CAPA et IFAC sur la gouvernance des organisations professionnelles.

Il recommande de revoir périodiquement les structures de comités, de clarifier rôles et responsabilités, d'envisager un comité d'éthique dédié, et d'intégrer des membres externes (lay members) pour renforcer l'indépendance.

Le « tone at the top » est présenté comme déterminant : la culture portée par les dirigeants influence les politiques, la gestion des ressources et les comportements internes.

Des exemples (Chine, Sri Lanka, Pakistan, etc.) illustrent des comités d'éthique ou instances similaires chargés d'adapter le Code, de suivre sa mise en œuvre et de traiter les questions techniques.

Formation initiale, CPD et développement des compétences éthiques

Le guide affirme que l'éthique doit être intégrée dans la qualification professionnelle (modules dédiés, études de cas, évaluation de la capacité de jugement) et dans l'expérience pratique obligatoire.

Il présente plusieurs exemples (CPA Australia, CA ANZ, ICAP, etc.) où l'éthique est un module central, combinant théorie, modèles de décision, ateliers interactifs et réflexion critique.

Il discute aussi de la CPD éthique : question de la rendre obligatoire, fréquence, modes de formation (présentiel, en ligne, auto-apprentissage) et importance d'un dispositif de suivi et de sanctions en cas de non-conformité.

Le guide recommande de s'appuyer sur l'analyse des besoins de formation, de coopérer avec des partenaires externes et d'intégrer l'éthique dans les programmes de CPD généraux.

Monitoring, discipline et soutien aux membres

Un chapitre majeur est consacré aux systèmes de surveillance et de discipline, en lien avec le SMO 6 d'IFAC.

Le guide insiste sur la nécessité d'un cadre cohérent (principes, politiques, personnes et processus) permettant d'enquêter sur les manquements, d'appliquer des sanctions proportionnées et de publier les résultats lorsque cela est approprié.

Parallèlement, il met l'accent sur le soutien aux membres : lignes d'assistance, dispositifs d'écoute (« listening ear »), services de conseil éthique, ressources pour la santé mentale dans un contexte de pressions éthiques.

L'exemple de l'enquête CCAB au Royaume-Uni montre l'ampleur des pressions ressenties, leur impact sur la santé mentale, mais aussi l'importance de la culture organisationnelle et du soutien reçu.

Enquêtes, communication et plaidoyer (speaking out)

Le guide propose un modèle de questionnaire type pour sonder les pressions éthiques auxquelles les membres sont exposés et leur perception de la culture éthique de leur organisation.

Ces enquêtes servent à ajuster la formation, les ressources et les dispositifs de soutien.

En matière de communication externe, il recommande d'améliorer la visibilité des exigences éthiques, des procédures de plainte et des droits du public, via sites web, publications, événements et réseaux sociaux.

Il souligne l'importance du plaidoyer et du thought leadership : participation aux débats sur les normes, législations et sujets émergents (fiscalité internationale, IA, blanchiment, ESG, etc.), pour défendre une régulation efficace et proportionnée et protéger la réputation de la profession.

Considérations avancées

Enfin, le guide propose quelques pratiques « avancées » pour les PAO plus matures : programmes d'intégrité sectoriels (exemple de PICPA et Project SHINE), forums mondiaux sur l'éthique (exemple ACCA), initiatives sur le bien-être mental des membres ou des PME.

Il insiste sur le caractère continu de l'engagement éthique : l'adoption d'un code n'est qu'un point de départ, l'essentiel réside dans son appropriation, son application et sa révision permanente.